

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 août 2018**

CP2018\_08\_11  
id. 4069

*L'an deux mille dix huit, le vingt huit août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAX)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum : 10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ACQUISITION FONCIÈRE AU DROIT DES RD 14 ET RD 79  
POUR AMÉLIORATION DE SÉCURITÉ À SAINT-PORQUIER**

Lors d'une réunion préparatoire du chantier de reprofillement de la RD 14, il a été évoqué l'existence d'une dangerosité relative aux manœuvres des poids-lourds qui doivent emprunter la RD 79 (desserte notamment de l'usine de compostage des déchets verts), au niveau du carrefour au droit des RD 14 et RD 79 à Saint-Porquier.

Afin d'améliorer la sécurité, le Département s'est porté acquéreur d'une partie de la parcelle, contiguë au carrefour, nouvellement cadastrée ZB 135 (issue du terrain ZB 1, propriété des consorts Delbosc), d'une contenance de 131 m<sup>2</sup>, pour un montant de 262 €.

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 180 000 €, a été négociée à l'amiable, hors estimation de France Domaine, conformément à l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes.

L'ensemble des pièces permettant d'établir l'acte de vente régularisant cette mutation foncière doit être adressé à l'Étude Oeuillet/Chabosson, sise à Montauban.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur l'acquisition auprès des consorts Delbosc, de la parcelle ZB 135 à Saint-Porquier, d'une superficie de 131 m<sup>2</sup> ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les actes et documents se rapportant à cette opération, notamment l'acte notarié qui sera établi par l'Étude Oeuillet/Chabosson ;
- Précise que la somme de 262 € relative au prix de vente et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental ;

- Décide d'intégrer la dite parcelle dans le domaine public routier départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC